



## Administration Communale de Tournai

### Compte-rendu de la séance du Conseil Communal du 26 mars 2007

---

Le Conseil Communal a pris connaissance :

- de la décision du 1<sup>er</sup> février 2007, par laquelle le Collège Provincial du Hainaut valide l'élection – intervenue en séance du 15 janvier 2007 – des seize mandataires et de leurs suppléants qui représenteront la Ville de Tournai au sein du Conseil de Police de la zone de Tournai-Antoing-Brunehaut-Rumes.
- de la lettre du Ministre DAERDEN relative au projet de restauration de la Cathédrale Notre-Dame ainsi que de la lettre de remerciement lui adressée par la Ville de Tournai.
- de la réponse transmise par la Société Nationale des Chemins de Fer Belges (S.N.C.B.) à Monsieur le Ministre Président du Gouvernement Wallon E. DI RUPO suite à la motion du 27 novembre 2006, votée par le Conseil Communal de Tournai.
- du programme de politique générale.

Le Conseil Communal a décidé de :

- de marquer son accord sur les modifications à apporter à l'article 8 § 1<sup>er</sup> du règlement général de police au sujet de l'occupation de la voie publique par les terrasses.
- d'adopter le règlement d'exploitation de la halte nautique du quai Taille-Pierres.
- de modifier le règlement complémentaire de roulage comme suit :
  - rue Blandinoise (Tournai) : face à l'immeuble portant le n° 10/14 (stationnement handicapé)
  - rue de la Liberté (Rumillies) : face à l'immeuble portant le n° 54 (stationnement handicapé)
  - Le Torieu de Chercq (Chercq) : face à l'immeuble portant le n° 14 (stationnement handicapé)
  - avenue d'Audenarde (Kain) : face à l'immeuble portant le n° 180 (stationnement handicapé)
  - chaussée d'Antoing, passage pour piétons face à SEMESOTRA et stationnement handicapé
  - rue Barre Saint-Brice (Tournai) : face à l'immeuble portant le n° 3 (stationnement handicapé)

- rue de la Lys (Tournai), passage pour piétons face à l'immeuble portant le n° 32
  - Allée des Princes d'Allain (Tournai), un passage pour piétons est établi à la sortie de l'Institut d'Enseignement Supérieur Provincial Paramédical (I.E.S.P.P.) pour la sécurité des étudiant(e)s
  - avenue E.WIBAUT (Tournai), une zone 30 est établie aux abords de l'Ecole
  - rue des Combattants de Froyennes (Froyennes), une zone 30 est établie aux abords de l'Ecole d'Enseignement Spécialisée du Saulchoir
  - rue des Déportés de Froyennes (Froyennes) :
    - du côté pair, le stationnement est délimité au sol en partie sur l'accotement, en partie sur la chaussée entre la rue Paul Clerbaux et le n° 4 de la rue des Déportés de Froyennes
    - du côté impair, le stationnement est délimité au sol, par un traçage en épi sur l'accotement de plain-pied existant entre le n° 1 de la rue des Déportés de Froyennes et le n° 47 de la rue des Combattants de Froyennes.
  - rue Guillaume Charlier, le stationnement est interdit de part et d'autre de l'accès carrossable situé entre les n° 151 et 153
  - Esplanade du Conseil de l'Europe, au pied du poteau d'éclairage n° 255.07 452, 4 emplacements de stationnement seront réservés aux véhicules de camping
  - rue J.B. Carnoy (Tournai), l'interdiction de stationner face à l'immeuble portant le n° 86 est supprimée.
- d'émettre un avis favorable sur le projet d'Arrêté Ministériel concernant le tracé d'un passage pour piétons au boulevard des Nerviens au P.K.1.000
  - de vendre de gré à gré, à la Société Entreprises Générales DHERTE, le bâtiment sis à Tournai, rue Dorez, n° 15
  - d'autoriser le paiement à la Firme ADAM'S COMPUTER, rue Saint-Martin, 59 à 7500 Tournai, d'un montant de 3.232,00 € TVA comprise, pour la fourniture de matériel d'équipement destiné à l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs
  - d'approuver l'exécution des travaux supplémentaires et/ou modificatifs portant principalement sur la réalisation du chemin de roulement destiné à accueillir le pont roulant servant au rechargement en combustible de la centrale de cogénération et faisant l'objet de l'avenant des travaux de construction du bâtiment destiné à accueillir ladite centrale dans le cadre du projet GAZENBOIS
  - d'inscrire dans le Programme Triennal partiel les points 8 et 9 de l'année 2006 repris dans le Plan Triennal des Travaux 2004 – 2006, soit :
    - Aménagement de voirie et égouttage de l'avenue des Sorbiers.
    - Aménagement de voirie et égouttage à la rue Albert Allard.
 et de l'introduire via la plate-forme "E.triennal" disponible sur le Site de la Région Wallonne
  - de prendre connaissance des résultats de l'enquête publique relative aux modifications à apporter à la rue Louis Pion (Lamain) dans le cadre d'une demande de permis de lotir, et de marquer son accord quant à ces modifications apportées à la voirie

- de marquer son accord quant aux modifications à apporter à la rue de la solitude (Rumillies) dans le cadre d'une demande de permis de lotir
- d'approuver le principe de création de nouvelles voiries équipées à Froyennes – Zoning Industriel Tournai Ouest II, rues de la Forêt et de la Terre à Briques
- d'émettre un avis favorable sur le décompte établi par le Bureau de Sécurité Civile de la Province du Hainaut sur la contribution aux frais de fonctionnement du Service Incendie afin de pouvoir liquider le solde de la redevance définitive pour l'année 2004, soit 235.042,64 €
- d'approuver les comptes annuels de l'exercice 2006 de la Régie de l'Abattoir se clôturant par un montant total de recettes d'exploitation de 134.608,83 € et par un montant total de dépenses d'exploitation de 134.608,83 €
- de ratifier la décision prise par le Collège Communal d'autoriser le prêt du moulage du Varan de Komodo du Musée d'Histoire Naturelle au Musée de la Civilisation, rue de la Barricade, 16 C.P 155 succ.B à Québec – Canada G1K7A6 et ce, durant l'été 2008
- de ratifier la décision prise par le Collège Communal d'accorder les prêts de tableaux appartenant à la collection du Musée des Beaux-Arts, soit: "La petite communiant", "Un pont de Londres", "Le petit colporteur endormi" et "La chaîne" de Jules BASTIEN-LEPAGE pour l'exposition consacrée au peintre Jules BASTIEN-LEPAGE qui se déroulera du 5 mars au 13 mai 2007 au Musée d'Orsay à Paris et du 14 juin au 3 septembre 2007 au Musée de Bar-Le-Duc
- de ratifier la décision prise par le Collège Communal d'autoriser le prêt de pièces du Musée des Arts Décoratifs pour l'exposition "Série blanche, la céramique, naissance d'une industrie au cœur de l'Europe "qui se déroulera au Musée de Sarreguemines (France) du 9 au 20 juillet 2007 et au Musée Gaumais de Virton du 1<sup>er</sup> août au 30 octobre 2007, soit :
  - une assiette du service "Le Cocq"
  - un cabaret (sauf la théière)
  - le portrait de François Péterinck (huile sur toile)
  - une pièce de forme : sucrier à la mouche
  - une assiette à décors imprimés
- de passer des marchés de travaux, de fournitures ou de services ayant pour objet :
  - la réparation de la grue du camion grappin immatriculé P266K
  - le remplacement du bac de la grue du camion grappin immatriculé KKQ498 du Service Voirie
  - l'acquisition de divers mobiliers de bureau destinés aux Services Administratifs
  - les travaux de réfection du toit de la salle culturo-sportive "Le Pas du Roc" à Vaulx
  - les travaux de réfection de la toiture du hall sportif RUSTA à Gaurain-Ramecroix
 et d'admettre les dépenses.